



uOttawa

AVENANT

A la Convention interuniversitaire relative à l'organisation d'un double diplôme entre les programmes de Master 2 Sciences du langage – Français langue étrangère (FLE) de Lyon 2 et Maîtrise ès arts en études du bilinguisme de l'uOttawa

L'Université Lumière Lyon 2

ayant son siège, 18 quai Claude Bernard, 69365 Lyon Cedex, France, représentée par sa Présidente Prof. Nathalie DOMPNIER

ci-après désignée « Université Lumière Lyon 2 »

d'une part,

et

L'Université d'Ottawa

ayant son siège, pavillon Tabaret, 75, avenue Laurier est, Ottawa (Ontario) K1N 6N5, Canada représentée par son recteur et vice-chancelier, Prof. Jacques FREMONT

ci-après désignée « uOttawa »

d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Vu la convention du 14/01/2019 relative à Master 2 Sciences du langage – Français langue étrangère (FLE) de Lyon 2 et Maîtrise ès arts en études du bilinguisme de l'uOttawa ;

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent vise à compléter ou modifier

1.1 Le cadre légal et l'habilitation définis à l'article 1

- L'article 1 est modifié par la disposition suivante :

Conformément :

- au cadre d'assurance de la qualité du Conseil des universités ontariennes sur l'assurance de la qualité approuvée par le Conseil ainsi que le Conseil Ontarien des Vice-Présidents Académiques, le 7 octobre 2014,
- à l'arrêté du 20 juillet 2022 accréditant l'Université Lumière Lyon 2 en vue de la délivrance de diplômes nationaux,
- à la législation française et au Code de l'éducation, article L613-1 relatif aux règles générales de délivrance des diplômes et articles D613-17 et suivants relatifs aux diplômes en partenariat international,

les établissements signataires conviennent d'organiser en commun, à partir de l'année académique 2023-2024, un Master /maîtrise à l'issue duquel les étudiants inscrits à temps complet à ce programme recevront le titre de Master domaine Arts, Lettres, Langues, mention Français langue étrangère, parcours Enseignement des langues et bilinguisme (délivré par l'Université Lumière Lyon 2) et celui de Maîtrise ès arts en études du bilinguisme (délivré par l'uOttawa).

Chacun des établissements signataires intervient dans le cadre du ou des domaines où il est habilité à offrir des formations. Les institutions partenaires sont reconnues par leurs autorités compétentes en matière d'enseignement supérieur.

1.2 La réciprocité et échanges équilibrés définie à l'article 5.2

- L'article 5.2 est modifié par la disposition suivante :

Puisque chaque étudiant paie ses droits d'inscription et de scolarité à son établissement d'origine pour la durée totale du programme de double diplôme, il est entendu qu'un équilibre dans le nombre d'étudiants y participant de part et d'autre est recherché au cours des 6 années de la présente collaboration. L'uOInternational (anciennement nommé Bureau international) de l'uOttawa et la Direction des Relations Internationales de l'Université Lumière Lyon 2 doivent approuver, chaque année, le nombre d'étudiants nominés de part et d'autre afin d'assurer un équilibre. Au plus tard le 31 mars 2024, les coordonnateurs académiques et les bureaux des relations internationales des deux institutions évalueront la pertinence de la reconduction du double diplôme ainsi que le modèle financier.

Chaque année, au plus tard le 1er septembre le Bureau des études supérieures de la Faculté des arts de l'uOttawa enverra une liste des étudiants admis de l'Université Lumière Lyon 2 participant à ce programme au bureau des Études supérieures de la Faculté des arts afin de s'assurer qu'aucun frais de scolarité ne soit ajouté aux comptes étudiants des participants mais que les frais accessoires et administratifs y soient ajoutés. Ceci permet l'inscription à la cote des cours transfert (TRF).

1.3 Le responsable académique défini à l'article 7

- L'article 7 est modifié par la disposition suivante :

Pour Lyon 2, Monsieur Nicolas Guichon est remplacé par Madame Sophie Dufour.

1.4 La durée de la convention définie à l'article 9

- L'article 9 est modifié par la disposition suivante :

À l'exception de ses annexes, révisables annuellement, la présente convention est conclue pour une durée de cinq années académiques à partir du début de l'année académique 2018-2019, soit le 1er septembre 2018.

Elle est renouvelable par écrit pour des périodes successives de six années académiques, après évaluation par les autorités académiques de chaque institution. À

cet effet, le comité de gestion du programme établit à leur intention un rapport d'évaluation en fin d'année académique.

La dénonciation éventuelle doit avoir lieu avant le 1er décembre qui précède l'année académique pour laquelle une des parties renonce à participer au programme. En aucun cas, la dénonciation ne pourra porter préjudice aux étudiants engagés dans le programme d'études.

La dénonciation de cette convention ou l'adoption d'un avenant est par ailleurs possible dans l'hypothèse où les accréditations délivrées à l'Université Lumière Lyon 2 seraient modifiées ou non renouvelées.

Article 2 : Entrée en vigueur

Le présent avenant entre en vigueur à compter de la date de sa dernière signature.

Article 3 : Autres dispositions

Les autres articles et annexes de la convention restent inchangés.

Le présent avenant est signé en deux (02) exemplaires originaux rédigés en langue française.

Chaque partie par la présente consent et déclare que les signatures électroniques, qu'elles soient numériques ou cryptées, des parties incluses dans le présent accord sont destinées à authentifier cet écrit et ont la même force et le même effet que les signatures manuscrites. La signature électronique désigne tout symbole, marque ou processus électronique attaché ou associé logiquement à un document et exécuté et adopté par une partie avec l'intention de signer ce document. La transmission d'une copie signée du présent accord à l'autre partie constitue une transmission valide et efficace.

Pour l'Université Lumière Lyon 2

Pour l'Université d'Ottawa

Nathalie Dompnier
Présidente

Sanni Yaya
Vice-recteur, International et Francophonie

Lyon, France,
Date

Ottawa, Canada,
Date



Jill Scott
Provost et vice-rectrice aux affaires
académiques

Ottawa, Canada
Date